

ARTICLE : LORSQUE LA MIGRATION ECONOMIQUE DES AFRICAINES EN OCCIDENT RIME AVEC « REUSSIR A TOUS LES PRIX » : LE CAS DES « SUISSASSES » DU CAMEROUN

Par :

Mme NGO NYOUMA Pauline Isabelle
Membre du Réseau francophone **Genre en Action**

Les migrations économiques des Africains en Occident sont généralement perçues de manière positive, en raison de la participation de la diaspora africaine au développement socio-économique de leurs pays d'origine et partant, de leur continent. Un rapport conjoint de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Mondiale a révélé qu'en 2010, les transferts financiers vers le continent des 30 millions d'Africains vivant hors de leurs pays d'origine ont atteint 40 milliards de dollars US ; ce qui est comparable au volume d'aide étrangère reçue chaque année par le continent¹, le plus souvent sous des conditions très contraignantes.

En revanche, les rapports officiels ne s'attardent que peu sur l'origine véritable des transferts financiers ainsi effectués qui, faut-il le reconnaître, s'avèrent indispensables pour des milliers de familles restées sur le continent. Mais ce que les bénéficiaires ignorent ou feignent d'ignorer, est que l'argent envoyé provient quelquefois des activités peu orthodoxes, pour lesquelles il n'est pas rare de voir des femmes jouer un rôle d'actrices principales. Ces activités incluent aussi bien l'escroquerie, le vol, la prostitution que des trafics illicites divers. Cette réalité ne devrait pas être occultée, sans pour autant conduire à une généralisation négative et excessive de la diaspora africaine en Occident, qui regorge de brillants esprits qui font la fierté de l'Afrique grâce à leurs hauts faits accomplis tant au sein de leurs pays d'accueil qu'en faveur de leurs pays d'origine dans les domaines économique, intellectuel, social, politique et culturel.

Cet article s'intéresse à un type de migration économique des femmes qui se situe à la limite de la légalité : le phénomène des « Suissesses » du Cameroun qui a défrayé la chronique des médias populaires de ce pays, à partir des années 1990.

L'expression « Suissesses » revêt une connotation plutôt péjorative et désigne une catégorie de migrantes camerounaises, mariées ou célibataires, qui se sont rendues en Suisse : d'où le terme suissesses, pour y faire fortune par le truchement d'un mariage avec un riche Suisse ou bien en se livrant à la prostitution ou au trafic de stupéfiants. L'utilisation des revenus obtenus de ces activités dépassait largement l'impératif de subsistance pour couvrir des dépenses de prestige, à l'instar de l'immobilier de luxe. Raison pour laquelle la migration économique de ces femmes ne semble pas se limiter à la thèse classique de la recherche de meilleures conditions de

¹ Lire l'article de Joe Decapua, « Migration and remittances uderpin african economy », in www.voanews.com/.../africa/decapua-world-bank-migration-30mar11-118907689.html

vie, comme principale cause de départ et s'apparente plutôt à une quête d'un statut social élevé au Cameroun.

Dans ce contexte, comment établir la frontière entre la lutte contre la pauvreté et l'appât du gain ? De même au-delà de l'apparente réussite financière, l'instrumentalisation du corps peut-elle se faire impunément, sans conséquences socio-psychologiques ?

Il est intéressant de faire une étude comparative sous une perspective féministe entre les « Suissesses » et les « feymen », également ressortissants du Cameroun. Ce terme de l'argot camerounais désigne des escrocs internationaux, presque exclusivement de sexe masculin, qui étaient devenus célèbres en tant qu'auteurs de grandes arnaques dont les victimes étaient de hautes personnalités étrangères. En effet, les deux faits sociaux présentent des similitudes et se situent dans la même période historique.

I) Considérations générales sur le concept de migration économique

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), « la migration » est le mouvement d'une ou de plusieurs personnes d'un endroit vers un autre et le franchissement des frontières administratives ou politiques dans l'intention de s'installer, définitivement ou temporairement, dans un endroit différent de leur lieu d'origine. L'OIM entend par « migrant pour motif économique », une personne qui quitte son lieu de résidence habituel en quête d'une meilleure qualité de vie pour s'installer hors de son pays d'origine. Ce terme désigne également les personnes qui tentent d'entrer dans un pays sans autorisation légale et/ou qui invoquent les procédures d'asile sans être de bonne foi. Le même terme s'applique aux personnes qui s'installent hors de leur pays d'origine pour la durée d'une saison touristique ou d'une campagne agricole : ces personnes sont également appelées « travailleurs saisonniers ». La migration économique est également appelée migration de main d'œuvre, migration de travail ou migration professionnelle.

Par extension, la migration économique illicite, clandestine ou irrégulière, est celle qui n'est pas sanctionnée par un contrat de travail valable et un permis de séjour. Le travailleur en situation de clandestinité, qui est aujourd'hui pudiquement appelé le travailleur « sans-papiers », a donc enfreint les dispositions en vigueur concernant le passage des frontières, l'entrée dans le pays et les délais de séjour des étrangers². L'illégalité peut se situer à plusieurs niveaux, qu'il s'agisse par exemple du fait de pénétrer dans le pays de destination sans posséder tous les documents requis ; de prolonger le séjour au-delà de la limite autorisée et d'accepter un emploi rémunéré ; ou même d'occuper un emploi alors que le titre de séjour ou le visa obtenu n'y donne pas droit³.

² Sergio RICCA, Migrations internationales en Afrique Aspects légaux et administratifs, Paris, L'Harmattan, 1990, P 91

³ Idem, PP 92 et 149

Le droit international a toujours veillé à la protection des droits du travailleur étranger légal et a par contre accordé peu d'intérêt au migrant clandestin. Il existe plusieurs textes internationaux dans le domaine de la migration économique, entre autres :

- la *Convention sur les travailleurs migrants*, adoptée le 1er juillet 1949 (entrée en vigueur en 1952) par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), puis révisée en 1975, qui définit les contours d'une coopération interétatique en matière de migration de main d'œuvre et les principes d'égalité de traitement et de non discrimination à l'égard des travailleurs migrants;
- la *Convention internationale de l'ONU sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles*, adoptée le 18 décembre 1990 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, qui comporte des dispositions relatives aux libertés fondamentales des travailleurs migrants, à savoir les libertés d'opinion, d'expression, de pensée, de conscience, de religion, de syndiquer, etc. et demandent aux Etats de faciliter le regroupement familial en leur faveur. Cette Convention innove par ailleurs, en reconnaissant également des droits aux travailleurs migrants irréguliers. A la date du 13 septembre 2010, vingt ans après son adoption, la *Convention de l'ONU sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles*, n'avait enregistré que 43 ratifications, au nombre majoritaire desquels les pays d'émigration, issus du Sud⁴. Aucun pays du G8 n'y a encore adhéré.

Au plan régional, des conventions sur la libre-circulation de la main d'œuvre ont été signées. C'est le cas du *Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement dans les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)* du 29 mai 1979 ; en Europe, le *Traité de Rome* du 25 mars 1957 instituant la Communauté Economique Européenne, consacre la libre circulation des services, des marchandises, des personnes et des capitaux ; en Amérique, le *Marché commun du Sud (MERCOSUR)*, créé en mars 1991, assure la circulation des travailleurs des pays membres au sein de cet espace économique.

Parallèlement, les Etats ont conclu une pluralité d'accords bilatéraux, s'inscrivant dans le renforcement des relations diplomatiques. Mais dans la pratique, force est d'admettre que les Etats rechignent à perdre leur souveraineté sur la gestion des migrations, surtout pour ce qui est des conditions d'admission des immigrés. La Suisse se situe également dans cette tendance, généralement observable dans le monde développé.

II) Les origines de la migration économique des Camerounaises en Suisse

- **Les revers de la crise économique et de la mondialisation**

⁴ Voir le site Internet des Nations Unies relatif à la collection des Traités à l'adresse http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-13&chapter=4&lang=fr

La crise économique qui a frappé l'Afrique dès le début des années 1980 a généré une paupérisation et une baisse du pouvoir d'achat dans les ménages. Les Programmes d'Ajustement Structurel du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale se sont traduits par de sévères réductions budgétaires, en particulier dans les secteurs éducatif et sanitaire. Plusieurs Etats africains, parmi lesquels le Cameroun avaient été contraints à procéder à des baisses de salaires de leurs fonctionnaires et à la réduction des effectifs dans la fonction publique; à supprimer des subventions aux agriculteurs, qui constituaient pourtant la majorité de la population active ; de même qu'à privatiser des entreprises publiques, ce qui donna lieu à des licenciements massifs.

Cette situation socio-économique dramatique a entraîné une reconsidération des rapports sociaux au sein de nombreuses familles africaines, qui s'appuyaient désormais sur les uniques revenus de la mère, de la fille ou de la sœur, qui s'était lancée dans le petit commerce, après que l'homme, jadis pilier économique de la maison, ait perdu son emploi dans l'une des nombreuses entreprises qui avaient été contraintes de fermer ou qui subissaient les désagréments de la privatisation. Même dans les cas où l'homme avait réussi à garder son emploi, le salaire s'avérait insuffisant pour assurer une vie décente à tous.

La crise économique et ses corollaires déclassèrent par ailleurs l'école en tant que levier par excellence de l'ascension sociale, car le secteur formel perdit de son prestige puisqu'il ne recrutait plus, au profit du secteur informel au sein duquel se retrouvaient surtout les femmes. Au début des années 1990, le secteur public accueillait moins de 20% des femmes⁵. Ces dernières étaient en revanche majoritaires dans le secteur informel où elles exerçaient leurs activités dans des conditions particulièrement précaires : agriculture vivrière archaïque, travail à domicile sans installation particulière ou même menus commerces sur la voie publique, etc.⁶ Pour d'autres femmes, l'option la plus attrayante ou la mieux rentable fut d'immigrer vers des lieux plus cléments, que leur faisaient miroiter les images séduisantes des sociétés occidentales diffusées par la télévision, ou encore les petites annonces matrimoniales sur Internet ou dans les magazines féminins.

Il faut tout de même relever que le choix de la Suisse pour les Camerounaises dénote d'un certain goût de l'aventure et du risque, ce pays n'étant pas une destination traditionnelle ou familière aux anciennes colonies françaises, qui ont longtemps préféré la France aux autres destinations occidentales⁷.

- **L'attractivité migratoire de la Suisse**

Au XXème siècle, la Suisse est devenue un pays d'immigration, grâce à une politique incitative des autorités helvétiques qui, après la seconde Guerre Mondiale, ont encouragé l'arrivée massive de travailleurs étrangers pour combler les besoins en main d'œuvre de l'économie suisse, qui était l'une des rares à être prospère dans

⁵ Jean-Joël AERTS, Denis COGNEAU, Javier HERRERA, Guy de MONCHY, François ROUBAUD, *L'économie camerounaise Un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000, P 113

⁶ Jean-Joël AERTS et al, op. cit, PP 113-114

⁷ Lire l'ouvrage de Sophie Bouly de LESDAIN, *Femmes camerounaises en région parisienne Trajectoires migratoires et réseaux d'approvisionnement*, Paris, L'Harmattan, 1999

une Europe alors exsangue⁸. Toutefois, les premières vagues de migrants économiques en Suisse se recrutaient essentiellement parmi les voisins européens, notamment italiens et espagnols.

Mais dès le début des années 1990, suite à l'intensification du phénomène de mondialisation, à l'explosion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à l'effondrement du Bloc soviétique et à l'accroissement des inégalités socio-économiques secrétées par la mondialisation, la Suisse, de par sa prospérité économique et son cadre juridique et légal relativement souple, devient particulièrement attractive pour les pays du Sud, qui y voient un nouvel eldorado. La communauté africaine en Suisse n'y a cependant pas connu une progression fulgurante : 4408 personnes en 1993, 5158 en 2000 et 7356 en 2009.⁹

Jusqu'à la fin des années 1990, les migrantes jouissaient de conditions assez privilégiées en Suisse. C'est ainsi que jusqu'au 1^{er} janvier 1992, la Suisse était le seul Etat européen dans lequel l'étrangère qui épouse un national acquiert automatiquement la nationalité, alors que l'époux étranger d'une Suissesse était contraint de suivre la procédure de naturalisation ordinaire¹⁰.

Le système des permis d'artistes (autorisations de travail de courte durée) avait conduit à une augmentation de la demande de femmes « exotiques » dans les industries de divertissement : en 1990, 1234 autorisations de ce type avaient été délivrées, contre 743 en 1989 !¹¹

Par ailleurs le code pénal suisse autorise l'exercice licite de la prostitution, qui constitue une activité très lucrative dans ce pays.¹² Mais la prostitution licite n'est réservée qu'à toute personne de nationalité suisse ou titulaire d'un permis C, lequel autorise l'exercice d'une activité lucrative indépendante. Il faut cependant souligner que depuis le 1^{er} janvier 2008, la Loi Fédérale sur les Etrangers stipule que l'admission de ressortissants d'Etats non membres de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Echange doit servir les intérêts économiques de la Suisse. En d'autres termes, seuls les travailleurs et travailleuses hautement qualifiés peuvent obtenir un permis de travail en Suisse ; ce qui exclut d'office les travailleuses du sexe.¹³

⁸ Hans MAHNIG, « La question de « l'intégration » ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », in *Sociétés contemporaines*, 1999, volume 33, N° 33-34, P 21

⁹ « *Immigration de la population résidente permanente selon la nationalité par pays, de 1991 à 2009* ». Source : ESPOP, PETRA. Renseignements : Centre d'information, section Démographie et migration, 032 71 36 7 11, info.dem@bfs.admin.ch OFS –La population étrangère en Suisse

¹⁰ Didier CHAMBOVEY, « **Politique à l'égard des étrangers et contingentement de l'immigration. L'exemple de la Suisse** », in *Population*, 1995, volume 50, N° 2, P 366

¹¹ Massimo SARDI, Didier FROIDEVAUX, « **Le monde de la nuit. Milieu de la prostitution, affaires et crime organisé** », P 37. Une étude du milieu genevois de la prostitution basée sur l'analyse de données policières, judiciaires et administratives ». Recherche menée dans le cadre du PNR40 « Violence et criminalité organisée », FNRS N° 4040-054324 Genève, mars 2003

¹² Idem., PP 58 et ss.

¹³ Géraldine BUGNON, Milena CHIMIANTI, Laure CHIQUET, *Marché du sexe en Suisse* Etat des connaissances, best practices et recommandations volet 2-cadre légal, Sociograph N°6 a /2009, Université de Genève, Faculté des Sciences Economiques et Sociales, Département de sociologie

Un article fort évocateur du magazine suisse *L'Hebdo*, intitulé « *Pourquoi les Suisses préfèrent les femmes étrangères* » et daté de 2005 révélait que depuis 1990, les hommes suisses se marient de plus en plus avec : des ressortissantes de l'ex-URSS +1667% ; des Camerounaises +396% ; des Roumaines +369% ; des Chinoises +293% ; des ressortissantes de l'ex-Tchécoslovaquie +290%. Les raisons invoquées sont notamment le féminisme outrancier des Occidentales, la recherche d'une féminité qui manquerait chez les Suissesses d'origine, ou encore le besoin d'épouser une femme de niveau social plus bas, qui ne menacerait pas leur virilité.¹⁴ De plus, les unions mixtes entre hommes Suisses et femmes étrangères semblaient mieux résister que celles contractées entre les hommes et les femmes Suisses, parce que les rôles sociaux entre les deux sexes satisfaisaient mieux les maris : Un tiers «seulement» de ces unions se concluait par un divorce, alors que la moyenne nationale était à 41%.¹⁵

III) Le phénomène des « Suissesses » ou la recherche d'un positionnement socio-économique à tous les prix

- **Les différentes trajectoires d'entrée en Suisse**

Le phénomène des « Suissesses » se rapproche de celui de trafic d'êtres humains, qui est défini comme « *le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes*». ¹⁶ Cette proximité est d'autant plus troublante que 80% des victimes de la traite des êtres humains sont des femmes et des enfants.¹⁷

Il est néanmoins difficile de déceler avec certitude les Camerounaises arrivées en Suisse avec l'intention bien affirmée de s'enrichir à tous les prix, de celles qui se sont fait piéger à leur insu, par un(e) parent(e), un(e) ami(e) ou un époux qui a pris en charge les frais financiers de leur immigration dans le but inavoué de les employer de force dans des activités illicites. En effet, la majeure partie des cas de traite des femmes liée à la prostitution et à la criminalité organisée provient des pays de l'ex-Bloc soviétique, qui bénéficient de facilités de visa et d'installation en Europe de l'Ouest, comparativement aux autres régions, en particulier l'Afrique.¹⁸

¹⁴ « Pourquoi les Suisses préfèrent les femmes étrangères », in *L'Hebdo*, mis en ligne le 11 mai 2005, sur le site www.hebdo.ch › [ARCHIVES](#)

¹⁵ Idem.

¹⁶ *Sécurité Mondiale Programme Paix et sécurité internationales*, Université Laval, Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales (HEI), N° 24, novembre-décembre 2006, P 1

¹⁷ Idem, P 2

¹⁸ Pour en savoir plus, lire l'étude de Massimo SARDI et Didier FROIDEVAUX, op. cit., à partir de la page 20

Des cas d'exploitation et d'abus impliquant des Camerounaises ont tout de même été recensés. En mars 2000, une rafle de la police neuchâteloise avait permis le démantèlement d'un trafic de femmes à des fins de prostitution entre le Cameroun et la Suisse et la découverte d'une filière très bien organisée établie dans les deux pays. L'affaire avait été révélée par le Consul honoraire de Suisse à Yaoundé qui, intrigué par l'augmentation du nombre de demandes de visas et de mariages entre Suisses et Camerounaises, avait alerté la police neuchâteloise. En général, les jeunes femmes, requéraient un visa touristique de 90 jours pour se rendre en Suisse et visiter leur famille. Leur demande était accompagnée d'une " déclaration de garantie " présentée par les hôtes aux autorités de domicile en Suisse. A leur arrivée, ces femmes qui avaient dû s'endetter entre 5000 et 10 000 francs suisses pour financer leur venue dans ce pays, se voyaient confisquer leurs documents d'identité et étaient menacées et forcées de se prostituer dans les salons de massage, principalement à Neuchâtel, mais aussi à Lausanne, Bâle, Berne et Thoun. Une cinquantaine d'entre elles, âgées de 20 à 30 ans, ont ainsi alimenté un trafic qui durait depuis 5 ans.¹⁹

La migration féminine camerounaise vers la Suisse s'appuie également sur des démarches personnelles de recherche d'un conjoint via Internet.

Les recherches effectuées par BABA WAME dans le cadre sa thèse intitulée **Internet au Cameroun : les usages et les usagers. Essai sur l'adoption des technologies de l'information et de la communication dans un pays en voie de développement** et soutenue à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas) en décembre 2005, montrent que 80% des internautes au Cameroun utilisent Internet pour le chat et les mails. Les deux tiers sont des femmes, dont 10 à 15% sont analphabètes. Plusieurs d'entre elles, qui se situent généralement dans la tranche d'âge de 18 à 34 ans utilisent le Net essentiellement pour aller sur des sites de rencontres à la recherche d'un conjoint numérique²⁰. Il faut souligner que certaines se rendent quasiment tous les jours dans des cybercafés, où la moyenne de l'heure de connection coûtait 300FCFA (0,45centimes d'euros)²¹ en 2010, 500FCFA (0,76centimes d'euros) en 2005, et jusqu'à 2500 FCFA (3,81euros) aux toutes premières heures du démarrage officiel d'Internet au Cameroun, en 1997. Les dépenses mensuelles effectuées par la plupart de cette catégorie d'internautes féminins prouvent clairement qu'Internet ne constitue pas un objet de loisir, mais un investissement pour lequel elles espèrent à terme décrocher un mariage avec un homme blanc de préférence riche, l'âge ou l'apparence physique, important moins que la taille et le volume du compte en banque. Selon BABA WAME, il y a des femmes qui ont 4 ou 5 correspondants afin de « multiplier leurs chances » et d'autres n'hésitent pas à braver les interdits en acceptant de se dénuder sous des webcams ou de répondre aux questions très suggestives, voire à caractère pornographique de leurs correspondants.

La logique de l'investissement apparaît aussi au travers des sacrifices financiers consentis par les migrantes elles-mêmes, leurs familles, voire leurs époux camerounais... En effet, des histoires des maris ayant financé le départ en Suisse de

¹⁹ Massimo SARDI et Didier FROIDEVAUX, op. cit., P 79

²⁰ Interview du DR. BABA WAME : « Les Camerounaises ont transformé le web en agence matrimoniale », publiée sur le site internet afrik.com, à l'adresse www.afrik.com/article9222.html

²¹ La parité entre le FCFA et l'euro est fixe : un euro =655, 957 FCFA

leurs conjointes, sachant que ces dernières allaient y faire fortune par le biais d'un autre mariage avec un ressortissant suisse ou de la prostitution, sont devenues banales dans plusieurs quartiers populaires des grandes villes camerounaises.

En 2005 le Consulat Général de la Confédération Helvétique au Cameroun se plaignait de l'augmentation de l'immigration illégale en Suisse en provenance du Cameroun, à tel point que le nombre de demandes de visas rejetés pour usage de documents falsifiés a avoisiné 2200 pour l'année 2003 et 1800 en 2004. Selon Jeanne Françoise BERTSCHI, alors Consul Général de Suisse au Cameroun, ses services ont reçu favorablement 300 dossiers de mariage en 2004, contre 260 sur les regroupements de famille, et auraient accordé 2400 visas aux Camerounais la même année.²² Il n'est donc pas rare que des femmes ayant obtenu des visas touristes se rendent en Suisse pour y exercer la prostitution occasionnelle clandestine, sous le couvert prestigieux des « vacances en Europe ». Celles qui décident de s'y installer clandestinement, s'exposent à une vie de précarité et d'instabilité, étant bien souvent obligées d'utiliser frauduleusement les papiers d'un tiers pour pouvoir travailler.

• Une immigration rentable

Les migrantes camerounaises en Suisse sont réputées pour leurs réalisations impressionnantes dans leur pays d'origine, qui incluent essentiellement la construction de villas haut standing, la création de sociétés spécialisées dans la vente et la location des véhicules d'occasion, mais aussi de la brocante, etc. A Yaoundé la capitale du Cameroun, les quartiers dénommés *Santa Barbara* et *Koweït City*, en référence aux villes cossues situées à des milliers de kilomètres du Cameroun comptent plusieurs investissements immobiliers des « Suissesses ».

A la suite du démantèlement d'un important réseau transfrontalier de proxénétisme spécialisé dans la prostitution en appartement impliquant des Camerounaises et opérant en France avec des connections à Lausanne et à Genève, il avait été révélé que ces filles gagnaient de 50 à 150 euros la passe. L'argent récolté était ensuite envoyé au Cameroun pour être investi dans l'immobilier.²³ Certaines migrantes auraient accru substantiellement leurs revenus en se lançant parallèlement dans le trafic de drogue.

Eu égard à ce qui précède, il apparaît que l'immigration en Suisse s'avère particulièrement rentable et la notion de rentabilité financière rend caduque la victimisation des « Suissesses », du moins si l'on exclue toute hypothèse d'enrichissement forcé. Elle semble confirmer la thèse d'une prégnance du libre choix des activités illicites menées par certaines migrantes camerounaises en Suisse.

Les prouesses économiques des Suissesses leur assurent un statut élevé et un certain respect au sein de leurs réseaux sociaux au Cameroun (familles, amis, entourage) qui souvent, refusent de s'interroger sur l'origine des largesses dont ils sont les bénéficiaires. A l'exemple de leurs consœurs, les « feymen », célèbres

²² Hervé B. ENDONG, « Immigration en Suisse: Le cas du Cameroun inquiète », un article du journal camerounais La Nouvelle Expression du 25 avril 2005, mis en ligne sur le site fr.excelafrica.com »

²³ « La Cameroun connexion », un article publié sur le site d'Altermedia Suisse, à l'adresse ch.altermedia.info/gnral/la-cameroun-connexion_359.html

escrocs internationaux camerounais, jouissaient aussi du même prestige, au plus fort de la crise économique au Cameroun.

IV) LES « SUISESSES » : UNE REPLIQUE DU PHENOMENE PHALLOCRATIQUE DE LA « FEYMANIA » ?

Tout comme les « Suissesesses », le phénomène de la « feymenia » découle des revers de la crise économique et de la mondialisation, lesquelles ont accéléré la libre circulation des biens, des personnes et des services au travers des canaux qui n'étaient pas toujours contrôlés. Ce sont des produits de la culture libérale qui n'a pas épargné l'Afrique, et y a érigé l'argent et le pouvoir au rang de vertus, au détriment des valeurs intrinsèques de la personne. C'est aussi la manifestation du rejet de l'école en tant que voie royale de réussite sociale, ainsi que la banalisation, la popularisation et la déculpabilisation de l'enrichissement illicite, ce, d'autant plus qu'il était impunément pratiqué par de hauts fonctionnaires de la République.

Le mot « feymen » est un terme pidgin (lingua franca issue de l'anglais) qui désigne des hommes qui sont passés maîtres dans l'art de tromper et de gruger, dans l'intention d'escroquer de l'argent. Très populaires dans les années 1990, les « feymen » camerounais, qui faut-il le souligner, étaient très majoritairement du genre masculin, s'étaient particulièrement fait remarquer dans des opérations d'escroquerie internationale de haute envergure, où les victimes se comptaient parmi les très hautes personnalités de l'Etat, à l'instar des généraux d'armée, des Ministres et même des Chefs d'Etat!²⁴ Les « feymen » sont en réalité des migrants opportunistes et très mobiles, qui n'ont pas véritablement de résidence fixe à l'étranger et changent de pays au gré de nouvelles arnaques, qui portent essentiellement sur une prétendue fabrication de billets de banque²⁵.

Le champ d'intervention ou de déploiement des « Suissesesses » et de la plupart des « feymen » se situe à l'étranger et le Cameroun constitue bien évidemment leur espace de valorisation sociale. Ces femmes et ces hommes se caractérisent par leur capacité à transgresser les tabous, les règles et les lois de la société et donnent l'image de rebelles, qui exercent une fascination doublée de méfiance et d'envie, en raison de leur mode de vie dispendieux et ostentatoire.

Mais la démarcation entre ces deux catégories de personnes, tel que perçue par l'imagerie populaire au Cameroun, s'effectue tant au plan sémantique qu'au niveau du modus operandi de leurs activités.

Du point de vue sémantique, le mot « Suissesesses » est empreint d'une connotation péjorative et ironique, synonyme de « femmes de mauvaise vie ». Paradoxalement, il est associé à la « feymania » un certain prestige, au vu de la

²⁴ Dominique MALAQUAIS, *Anatomie d'une arnaque : feymen et feymania au Cameroun*, Les Etudes du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI) N° 77, juin 2001, PP 1-3

²⁵ Ils faisaient croire à leurs victimes qu'ils disposaient d'un moyen ultrasecret pour transformer le papier blanc en dollars et proposaient après une démonstration digne d'un tour de prestidigitateur, de leur vendre le « procédé magique », pour des sommes faramineuses. Lire à ce sujet, Dominique MALAQUAIS, op. cit., P 5

condition sociale très élevée des victimes mises au devant de la scène. Il est ainsi attribué aux « feymen » des qualités exceptionnelles d'intelligence, de ruse et de courage, pour réussir à extorquer des millions de dollars aux grands de ce monde par le seul pouvoir de la parole et de la rhétorique. Dans les années 1990, dans bien de milieux modestes et désabusés par la situation sociale, politique et économique nationale qui semblait sans espoir, les « feymen » étaient presque considérés comme des héros, des robins des bois des temps modernes qui se chargeaient de tirer vengeance contre les riches et les puissants que l'opinion publique rendait responsables de la décrépitude ambiante. Cette popularité était particulièrement visible au sein de la gent féminine auprès de laquelle ils avaient du succès.

Quant aux « Suissesses », quelque soit la raison de leur migration : mariage ou prostitution, la quête et la réalisation de leur ascension sociale dépendent de l'homme, auquel elles sont asservies. Il s'agit d'une part de l'asservissement subi de la contraction d'une union matrimoniale économique ou alimentaire et d'autre part, de la marchandisation et de la chosification du corps, vu comme simple objet de consommation. Il faut spécifiquement souligner la dimension traumatisante de la prostitution clandestine à laquelle sont contraintes de nombreuses africaines en situation irrégulière, et qui les exclut de l'accès aux soins et à l'assistance socio-juridique. De plus, elles sont régulièrement exposées à des violences physiques et morales.²⁶

Au final, le « combat » entre « Suissesses » et « feymen », présente d'un côté le cliché de la femme-objet et de l'autre, l'homme conquérant et viril, à l'image du gangster-héros, à l'affiche des films américains. Il se conclue par le triomphe du patriarcat et les femmes s'en sortent une fois de plus en position psychologique d'infériorité.

CONCLUSION

Le phénomène des « Suissesses » est tombé dans le déclin dès le début de la décennie 2000, tout comme celui de la « feymanie ». Pour le premier, les causes du déclin résident dans le durcissement des conditions d'immigration en Suisse, la forte concurrence venue de l'Europe de l'Est à laquelle faisaient désormais face les filles africaines, les multiples campagnes d'information et de sensibilisation sur les dangers de l'immigration régulière, qui ont contribué à la démythification de la prospérité financière de certains migrants et enfin l'amélioration de la situation socio-économique au Cameroun, avec pour corollaire le retour de la valorisation du diplôme.

S'agissant des « feymen », l'intervention efficace d'Interpol et des services de renseignements français, américains et israéliens permit de mettre aux arrêts la plupart de ces escrocs et plusieurs autres furent assassinés. En février 2010, le plus

²⁶ Rapport d'activités 2004 de l'association suisse « Fleur de Pavé », publié à l'adresse www.infoset.ch/inst/fleur/textes/rapport.activites_2004.pdf. Cette association a vu le jour en 1996, dans le but d'offrir un lieu d'accueil et de prévention aux travailleuses du sexe lausannoises pour lesquelles il n'existait jusqu'alors, aucune structure similaire.

Pour en savoir plus sur la violence de la prostitution, lire les articles publiés sur le site

célèbre d'entre eux, Donatien KOAGNE, alias « The King of Cameroon », mourut dans une prison yéménite après des années de détention.²⁷

Le phénomène des « Suissesses » a eu un impact négatif sur l'image et la réputation internationales du Cameroun en général et des femmes camerounaises en particulier. Il a mis en avant la femme dans des rôles sociaux dévalorisants, à l'opposé de la lutte féministe pour les droits et libertés de la femme, de même que sa conquête positive des espaces public et privé.

Malheureusement, la réalité de la migration économique féminine africaine reste préoccupante, la majeure partie des migrantes étant confinée à des emplois subalternes et mal rémunérés. Il demeure que le combat pour l'égalité n'est pas résolu une fois les frontières franchies ; au contraire, il s'avère souvent plus rude, parce couplé à l'adversité de l'éloignement, du racisme et des difficultés d'intégration dans le pays d'origine.-

²⁷ Lire l'article « Feymania : Donatien KOAGNE est mort », dans le journal camerounais *Mutations* du 08 février 2010 et publié sur le site de Cameroon-Info.Net

BIBLIOGRAPHIE

I) Les Ouvrages

- 1) Jean-Emmanuel PONDI (sous la direction de), Immigration et diaspora. Un regard africain, Editions Maisonneuve & Larose / Afredit, 2007
- 2) Jean-Joël AERTS, Denis COGNEAU, Javier HERRERA, Guy de MONCHY, François ROUBAUD, L'économie camerounaise Un espoir évanoui, Paris, Karthala, 2000
- 3) Sergio RICCA, Migrations internationales en Afrique Aspects légaux et administratifs, Paris, L'Harmattan, 1990

II) Webographie

- 1) Hervé B. ENDONG, « Immigration en Suisse: Le cas du Cameroun inquiète », un article du journal camerounais La Nouvelle Expression du 25 avril 2005, mis en ligne sur le site *fr.excelafrica.com*
- 2) Joe DECAPUA, « Migration and remittances uderpin african economy », in www.voanews.com/.../africa/decapua-world-bank-migration-30mar11-118907689.html
- 3) « La Cameroun connexion », un article publié sur le site d'Altermedia Suisse, à l'adresse ch.altermedia.info/gnral/la-cameroun-connexion_359.html
- 4) « Pourquoi les Suisses préfèrent les femmes étrangères », in le magazine suisse *L'Hebdo*, mis en ligne le 11 mai 2005, sur le site www.hebdo.ch > [ARCHIVES](#)
- 5) Site Internet des Nations Unies relatif à la collection des Traités à l'adresse http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-13&chapter=4&lang=fr

III) Etudes et Rapports

- 1) Dominique MALAQUAIS, Anatomie d'une arnaque : feymen et feymania au Cameroun, Les Etudes du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI) N° 77, juin 2001
- 2) Géraldine BUGNON, Milena CHIMIANTI, Laure CHIQUET, Marché du sexe en Suisse Etat des connaissances, best practices et recommandations volet 2-

cadre légal, Sociograph N°6 a /2009, Université de Genève, Faculté des Sciences Economiques et Sociales, Département de sociologie

- 3) « *Immigration de la population résidante permanente selon la nationalité par pays, de 1991 à 2009* ». Source : ESPOP, PETRA. Renseignements : Centre d'information, section Démographie et migration, 032 71 36 7 11, info.dem@bfs.admin.ch OFS –La population étrangère en Suisse
- 4) Massimo SARDI, Didier FROIDEVAUX, « **Le monde de la nuit. Milieu de la prostitution, affaires et crime organisé** ». Une étude du milieu genevois de la prostitution basée sur l'analyse de données policières, judiciaires et administratives ». Recherche menée dans le cadre du PNR40 « Violence et criminalité organisée », FNRS N° 4040-054324 Genève, mars 2003
- 5) Rapport d'activités 2004 de l'association suisse « *Fleur de Pavé* »,

IV) Articles des revues

- 1) Didier CHAMBOVEY, « Politique à l'égard des étrangers et contingentement de l'immigration. L'exemple de la Suisse », in Population, 1995, volume 50, N° 2
- 2) Hans MAHNIG, « La question de « l'intégration » ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », in Sociétés contemporaines, 1999, volume 33
- 3) Sécurité Mondiale Programme Paix et sécurité internationales, Université Laval, Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales (HEI), N° 24, novembre-décembre 2006,